

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
République française – Liberté – Égalité – Fraternité
COMPTE RENDU DE SEANCE

**COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX
DEPARTEMENT DES YVELINES**

Le Lundi 17 décembre 2012, à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 11 décembre 2012, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel LAUGIER, Maire

Étaient présents : M. OURGAUD, Mme AUBRIET, M. PAILLAS, Mme THAREAU, M. PLUYAUD, Mme PARENT, M. DAUVERGNE, Mme BASTONI (à partir du point 5), Mme BOUCHERLE (à partir du point 3), M. BOUSSARD, M. JUNES (à partir du point 9), Mme TOUSSAINT, Mme RAMAIN, M. HOMONT, M. GRATTEPANCHE, M. CRETIN, Mme GARNIER, M. PLASSARD, M. DIANKA, M. HAREL, Mme ABHAY, M. COLOMBANI, M. ANADON, Mme DURAND-MASCART, M. PARMENTIER, Mme BORDEAU (jusqu'au point 10), Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN,

Pouvoir : Mme BLANC (pouvoir M. OURGAUD)
Mme BASTONI jusqu'au point 4 (pouvoir M. DAUVERGNE)
M. JUNES jusqu'au point 8 (pouvoir M. HOMONT)
M. DREYSSE (pouvoir M. PAILLAS)
Mme MAI QUOC (pouvoir Mme GARNIER)
Mme VIENNA (pouvoir M. CRETIN)
M. CACHIN (pouvoir Mme ABHAY)
Mme LLOBET (pouvoir M. COLOMBANI)
Mme BORDEAU à partir du point 11 (pouvoir M. DÉJEAN)

Absents : Mme BOUCHERLE jusqu'au point 2
Mme GRANDGAMBE

Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame ABHAY est désignée pour remplir cette fonction.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Ketchanh ABHAY.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2012**

► **Majorité des votants par 31 voix pour et 6 voix contre** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN)

INSCRIPTION DES QUESTIONS ORALES

QUESTION DE MONSIEUR DEJEAN

Monsieur le Maire,

J'ai été saisi par des locataires de l'allée des Epines d'un problème de facturation d'eau par le bailleur Osica.

A la suite de la pose de compteurs individuels, la facturation globale s'est naturellement trouvée décomposée en autant de factures que de locataires, et d'une facture pour les communs.

Alors que le budget provisionnel pour ce dernier poste s'élevait à 1000 € pour l'ensemble des locataires, la facturation réelle a été portée à 29647,43 €.

Il semble qu'à la suite de plusieurs appels téléphoniques, la société Osica ait répondu sans autre explication, que cette somme était due.

Ces locataires ont alors pétitionné auprès du bailleur Osica et vous ont adressé une copie de la pétition, ainsi qu'à monsieur le Préfet.

Pouvez-vous nous dire si à la suite de leur courrier vous avez pris contact et obtenu de la part d'Osica des précisions, et le cas échéant de la Sevesc

QUESTION DE MONSIEUR MANCEAU

Monsieur le Maire,

L'enquête publique concernant la réouverture du CV13 s'est achevée fin novembre et nous attendons le rapport du commissaire enquêteur.

Le dossier soumis à enquête ne présentait pas de justification (pourquoi ouvrir à la circulation ? y aurait-il des problèmes de trafic routier, si oui de quelle nature ?) et ne présentait pas les impacts environnementaux du projet.

Ce projet n'est pas cohérent avec les engagements affichés par la commune dans son PLU.

Ce projet est incompréhensible pour bon nombre d'Ignymontains et pour beaucoup de personnes qui viennent dans la forêt pour y trouver le calme. Il serait donc préjudiciable.

Comment avez-vous l'intention d'en tenir compte ?

Je vous remercie par avance de la réponse que vous m'apporterez.

PRESENTATION DE LA THERMOGRAPHIE SUR LE TERRITOIRE

SERVICES TECHNIQUES

1. Convention de mise à disposition et d'utilisation des données de la thermographie aérienne de la CASQY
Délibération n° 2012/100

Le Conseil Municipal :

Article 1 :

Approuve la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation à destination des administrés et des acteurs.

Article 2 :

Autorise le Maire à signer la convention d'utilisation des résultats de la thermographie aérienne réalisée sur le territoire de Montigny-le-Bretonneux par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Article 3 :

Dit que le programme de la campagne de sensibilisation projeté par la Ville sera transmis pour information à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

► **Unanimité**

FINANCES

2. Admission des produits en non valeur *Délibération n° 2012/101*

Le Conseil Municipal

Article 1

Admet en non valeur des titres dont le montant est indiqué ci-dessous.

Imputations		Montant
01 6541	Opérations non ventilables	0,03 €
12 6541	Hygiène et salubrité	5 529,13 €
251 6541	Cantine	101,36 €
421 6541	Centres de Loisirs+périscolaire	80,48 €
64 6541	Crèches	8,56 €
812 6541	DIB	95,84 €
822 6541	Fourrière	3 549,47 €
TOTAL		9 365,05 €

Article 2

Précise que les crédits budgétaires sont prévus au budget.

Article 3

Que les titres afférents aux années 2008 à 2012 sont irrécouvrables en raison de la modicité de la somme, de recherches infructueuses ou d'insolvabilité des personnes.

► **Unanimité**

3. Rapport de gestion du Montigny Patrimoine – pour information

Le Conseil Municipal prend connaissances du rapport de gestion de l'année 2011 et des tarifs 2012.

4. Bilan annuel 2010/2011 – Poney Club – pour information

Le Conseil Municipal prend connaissances du bilan annuel 2010/2011 du Poney Club.

5. Autorisation de programme – crédits de paiement 2013 Travaux réhabilitation Marie Noël
Délibération n° 2012/102

Le Conseil Municipal décide :

Article 1

De voter l'augmentation de l'autorisation de programme et la modification de la répartition des crédits de paiements comme suit :

Libellé de l'opération	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013
Travaux GS Marie Noël	4 150 000 €	505 400 €	2 842 230 €	752 370 €	50 000 €

Article 2

Dit que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

► **Unanimité**

6. Autorisation de programme – crédits de paiement 2013 GS Verne
Délibération n° 2012/103

Le Conseil Municipal décide :

Article 1

De voter l'augmentation de l'autorisation de programme et la modification de la répartition des crédits de paiements comme suit :

Libellé de l'opération	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015
Travaux Verne	1 400 000 €	187 000 €	418 000 €	595 000 €	200 000 €

Article 2

Dit que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

► **Unanimité des votants par 32 voix pour et 6 abstentions** (*Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN*)

7. Autorisation de programme – crédits de paiement 2013 ALSH Manet
Délibération n° 2012/104

Le Conseil Municipal décide

Article 1

De voter la modification de la répartition des crédits de paiements comme suit :

Libellé de l'opération	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
Travaux ALSH Manet	500 000 €	43 000 €	307 000 €	150 000 €

Article 2

Dit que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

► **Unanimité des votants par 32 voix pour et 6 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN)

8. Autorisation de programme – crédits de paiement – Aire de jeux Pasteur
Délibération n° 2012/105

Le Conseil Municipal décide :

Article 1

De voter l'autorisation de programme de 270 000 € pour les travaux de l'aire de jeux Pasteur.

Article 2

De voter la répartition des crédits de paiements comme suit :

Libellé de l'opération	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
Travaux Pasteur	270 000 €	170 000 €	100 000 €

Article 3

Dit que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1

► **Unanimité des votants par 32 voix pour et 6 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN)

9. Budget primitif 2013
Délibération n° 2012/106

Le Conseil Municipal décide :

Article 1

De voter le Budget Primitif 2013 qui se présente ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	54 179 053,88	54 179 053,88
INVESTISSEMENT	11 719 101,52	11 719 101,52

► **Majorité des votants par 32 voix pour et 6 voix contre** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN)

10. Budget primitif 2013 des spectacles et du cinéma
Délibération n° 2012/107

Le Conseil Municipal décide

Article 1

D'adopter le Budget annexe des spectacles et du cinéma pour l'exercice 2013, par chapitre, qui s'équilibre ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	672 000 €	672 000 €
INVESTISSEMENT	138 100 €	138 100 €

► **Majorité des votants par 32 voix pour et 6 voix contre** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN)

11. Fiscalité locale 2013
Délibération n° 2012/108

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

L'application des taux suivants pour l'année 2013 :

- Taxe d'habitation : 11,87 %
- Foncier bâti : 19,99 %
- Foncier non bâti : 92,22%

Soit un maintien des taux des trois taxes locales perçues par la ville par rapport à l'exercice 2012.

► **Majorité des votants par 32 voix pour, 4 abstentions** (Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU), **2 voix contre** (Mme BORDEAU, M. DÉJEAN)

12. Attribution de subventions aux partenaires – 2013
Délibération n° 2012/109

Le Conseil Municipal décide

Article 1

Approuve le versement des subventions aux associations, d'un montant total de 1 899 255€ se répartissant comme suit :

- FCPE	230
- PEEP	230
- Frais de scolarité (divers communes)	6 823
- Association de promotion de la musique de SQY	178
- UNC	640
- Monty Char	2 000
- Prévention routière	1 200
- Bourse aux projets	6 000
- Association Montigny International	7 500
- Ecole de musique du Manet	4 000
- Club de l'Amitié	19 650
- Associations culturelles	51 000
- Ecole privée des Sources	48 312
- Ecole Saint Pierre et St Jean de Hulst	1 952
- Ecole privée Les Tilleuls	10 736
- Associations sportives	243 600
- Subventions exceptionnelles pour aide au transport Individuel ou collectif aux Associations Sportives de Bon Niveau	25 900
- Association DIRE	375 114
- Projet d'échanges internationaux avec les établissements Scolaires et les associations sportives, culturelles et Sociales (jumelage)	15 400
- CCAS	853 790
- Subvention budget annexe Jacques Brel	225 000

	1 899 255 €

Article 2

D'approuver les termes des conventions passées avec les associations recevant une subvention municipale supérieure à 23 000 €, en 2013, et autorise le Maire à les signer.

► **Unanimité des votants par 32 voix pour et 6 abstentions** (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN)

URBANISME-FONCIER

13. Recensement rénové 2013 – recrutement et rémunération des agents recenseurs *Délibération n° 2012/110*

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De recruter 7 agents recenseurs pour effectuer les opérations du recensement dont un agent remplaçant. Le coordonnateur sera un agent du Service Urbanisme.

Article 2 : L'agent recenseur sera rémunéré comme suit :

- au nombre d'imprimés qu'il aura collecté :

▪ Bulletin individuel	1,70 €
▪ Feuille de logement	1,00 €
▪ Dossier d'adresse collective	0,50 €
▪ Fiche d'adresse non enquêtée	0,50 €
▪ Fiche de logement non enquêté	0,50 €

- Il sera en outre rémunéré comme suit :

▪ 1 tournée de reconnaissance	50,00 €
▪ Séance de formation de 2 demi-journées	30,00 €
▪ Tenue du carnet et organisation du travail satisfaisante	75,00 €

Article 3 : Le coordonnateur communal percevra une prime de 300,00 €

► Unanimité

14. Avis avenant au projet de PLH 2 – PLH2 modifié *Délibération n° 2012/111*

Le Conseil Municipal décide

Article 1 : de donner un avis favorable au projet d'avenant au PLH 2 tendant à :

- modifier la période d'application du PLH 2 initialement prévue pour 2011-2016 et à la porter à 2012-2017.
- Réviser à la hausse la programmation de logements en la passant de 848 logements/an à 1 300 logements / an sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines suivant le tableau joint :

Commune	Prospective logement (prévision obtention permis de construire)				
	2012	2013-14	2015-16	2017	Total PLH2 (avenant)
Elancourt	279	495	100	300	1 174
Guyancourt	200	357	198		755
Magny	35	180	140	50	405
Montigny	54	942	245	125	1 366
Trappes	206	436	241	306	1 189
La Verrière	82	50	650	500	1 282
Voisins	207		255	385	847
Diffus				780	780
Total	1 063	2 460	1 829	2 446	7 798

Article 2 : de donner un avis favorable au projet de PLH 2 ainsi modifié, diagnostic - énoncé des objectifs et des orientations - programme des actions

► **Unanimité**

15. Porter à connaissance : installations classées pour la protection de l'environnement : procédure d'autorisation société Energaly
Délibération n° 2012/112

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'arrêté préfectoral N° 2012244-0004 du 31 août 2012 autorisant l'exploitation d'un méthaniseur d'effluents d'élevage et de biodéchets.

16. Demande d'acquisition de parcelle de terrain au Plan de Troux
Délibération n° 2012/113

Le Conseil Municipal décide **de refuser** d'engager la procédure tendant à céder, aux propriétaires du 9 rue Maria Callas, une partie de la parcelle du square attenant à leur propriété.

► **Unanimité des votants par 37 voix pour et 1 abstention (Mme PETIT)**

17. Autorisation de dépôt d'un permis de démolir de l'extension préfabriquée du réfectoire de l'école les Iris
Délibération n° 2012/114

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir visant à la démolition des locaux préfabriqués constituant l'extension du réfectoire de l'école Les Iris.

► **Unanimité**

EVENEMENTIEL/RELATIONS INTERNATIONALES

18. Demande de subvention du lycée Breteuil – échange scolaire avec Denton Tameside
Délibération n° 2012/115

Le Conseil Municipal décide

Article 1 :

De verser une subvention de 120 € pour les 19 élèves et 2 accompagnateurs résidants dans la communauté d'agglomération participant à l'échange, soit 2 520 €.

Article 2 :

Dit que les crédits sont prévus à l'exercice du budget 2013.

► **Unanimité**

19. Demande de subvention de l'école élémentaire Paul Verlaine – échange scolaire avec Denton Tameside
Délibération n° 2012/116

Le Conseil Municipal décide

Article 1 :

De verser une subvention de 120 € par élève et accompagnateur participant à l'échange, limité à 3 600€ correspondant au plafond mentionné dans la délibération n°22/2009 du 30 mars 2009.

Article 2 :

Dit que les crédits sont prévus à l'exercice du budget 2013.

► **Unanimité**

DIRECTION DES SPORTS

20. Subventions exceptionnelles pour aide au transport individuel ou collectif aux associations sportives – 2012
Délibération n° 2012/117

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle pour un montant total de 16 861,80 Euros aux associations suivantes :

	Dépenses Réelles :	Subventions allouées :
➤ Asmb Football catégorie des féminines, 2 ^{ème} division :		
- Rencontre à Dijon les 21 septembre 2012 et 24 septembre 2012	760,00	760,00
- Rencontre à Rouen du 13 au 15 octobre 2012	141,80	141,80
- Rencontre à Amiens le 4 novembre 2012	650,00	650,00
- Rencontre à Gravelines le 18 novembre 2012	1 170,00	1 170,00
➤ Baseball Club :		
- Tournoi à La Guerche, équipes cadets et minimes du 26 au 28 mai	2 350,00	2 350,00
- Championnat de France à Perpignan les 20 et 21 octobre 2012	2 350,00	2 350,00
➤ Asmb Hand ball :		
- Rencontre à Brest le 23 septembre 2012	1 975,00	1 975,00
- Rencontre à Cap Ferret le 10 novembre 2012	2 575,00	2 575,00
➤ Asmb Rugby – Championnat de France senior homme :		
- Rencontres à Avallon le 06 mai 2012 et à Yutz le 13 mai 2012	2 820,00	2 820,00
- Déplacement Féminines à Meaux le 21 octobre 2012	310,00	310,00
- Déplacement Cadets à Champagne sur seine le 18 novembre 2012	310,00	310,00
- Déplacement Féminines à Rennes le 11 novembre 2012	1 450,00	1 450,00

► Unanimité

SCOLAIRE - PERI SCOLAIRE

21. Accompagnement scolaire en ligne *Délibération n° 2012/118*

Le Conseil Municipal :

Article 1 :

Approuve la reconduction du dispositif d'accompagnement scolaire en ligne porté par l'association « Initiatives Terrain » et autorise le Maire à conventionner et engager la commune en ce sens, à hauteur de 5 000 euros à titre forfaitaire sur la période.

Article 2 :

Dit que la totalité des crédits budgétaires nécessaires à l'opération pour toute sa durée est inscrite au Budget 2012 de la commune.

► **Majorité des votants par 32 voix pour et 6 voix contre** (*Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN*)

DIRECTION DE LA CULTURE

22. Subventions aux associations culturelles – saison 2012/2013 *Délibération n°2012/119*

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'allouer un montant global de subventions aux associations culturelles pour la saison 2012/2013 de 46 853 € sur le budget 2012.

Article 2 : d'allouer par association les montants correspondants indiqués sur le tableau joint à la délibération.

► **Unanimité des votants par 33 voix pour et 5 abstentions** (*Mme BORDEAU, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN*)

23. Subvention École de Musique du Manet – saison 2012/2013 *Délibération n° 2012/120*

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : le versement d'une subvention à l'École de musique du Manet d'un montant total de :

- 4 000 euros se répartissant comme suit :
- 3 500 euros pour le fonctionnement de l'École de musique du Manet ;
- 500 euros pour l'organisation du 8ème concours de guitare ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'École de musique du Manet.

Article 3 : Ce montant est inscrit au BP 2013.

► **Unanimité des votants par 32 voix pour et 6 abstentions** (*Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, M. DÉJEAN*)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

24. Fixation des ratios d'avancement à l'échelon spécial des catégories C *Délibération n° 2012/121*

Le Conseil Municipal décide

Article 1er : Fixe à 100 % le ratio d'avancement à l'échelon spécial de catégorie C.

Article 2 : Confirme que les critères sur les qualités et valeurs professionnelles en vigueur pour les avancements de grade au sein de la Collectivité seront appliqués, dans les mêmes conditions, au profit des agents pouvant bénéficier d'un avancement à l'échelon spécial.

Article 3 : Dit que les dispositions de la présente disposition prendront effet à compter du 1er janvier 2013.

► **Unanimité**

25. Actualisation du tableau des effectifs
Délibération n° 2012/122

Article 1 : LA SUPPRESSION ET CREATION des postes ci-après

- **Hôtel de Ville**

	SUPPRESSION	CREATION
Mise en détachement pour inaptitude physique après avis du comité médical	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe
Nouvel organigramme poste aux Moyens Généraux		Création d'un poste d'attaché
Nouvel organigramme Directeur de la vie associative et animation des quartiers et Directeur Jeunesse	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Création de 2 postes d'attaché
Nouvel organigramme du CAL	Technicien	
Organigramme DSI		Ingénieur
Nouvel organigramme Direction de la culture : diffusion culturelle		Création d'un poste d'attaché à temps non complet 60% avec un indice majoré à 658
Suite à réussite à concours et évolution des missions	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Rédacteur

Avancements de grade	Attaché 2 adjoints administratifs de 1 ^{ère} classe 13 adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	Attaché principal 2 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe 13 adjoints techniques de 1 ^{ère} classe
Promotion interne	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Rédacteur
Demande de changement de filière	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	ATSEM

- CCAS de Montigny le Bretonneux

	SUPPRESSION	CREATION
Boutique alimentaire	Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint d'animation de 1ère classe

Article 2 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget en cours

► **Unanimité**

REPONSE AUX QUESTIONS ORALES

RECENSEMENT DES CONTRATS - MARCHES

AFFAIRES DIVERSES

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 40

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du lundi 17 décembre 2012, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le lundi 24 décembre 2012, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération



(Signature)
Michel LAUGIER